

Règles typographiques (2^e partie)

N'usons des capitales (majuscules) qu'à bon escient. Chaque phrase commence par une capitale. On met une capitale après un point d'interrogation ou d'exclamation ou des points de suspensions... mais pas lorsque ces signes ne terminent pas la phrase. En général, après deux points [:], il n'y a pas de majuscule, sauf si l'on énonce une citation (avec ou sans guillemets). Traditionnellement, du temps de l'imprimerie au plomb, on ne mettait pas d'accent sur les capitales ; mais avec la composition en PAO, il n'y a plus aucun obstacle pour le faire. Cela évite d'éventuelles confusions de sens lorsque, pour des raisons de style de mise en page, des mots complets sont composés en capitales.

Noms communs

Ils sont écrits entièrement en « bas de casse » (appellation des « minuscules » en langage typographique).

Ils peuvent prendre une capitale exceptionnellement lorsqu'ils sont employés pour représenter un symbole ou une allégorie. Le Soldat inconnu. La Justice est aveugle.

Attention, même dans le sens de « l'espèce humaine », l'homme ne prend pas de capitale (la Déclaration des droits de l'homme).

Noms propres

Pour les noms de famille comme pour les prénoms, seule la première lettre est en capitale, la suite est en minuscules. On n'écrit pas le nom tout en majuscules.

Même chose pour les noms de pays, de localités, mais aussi pour leurs habitants (les Français ; les Castelroussins...).

Noms de fonctions

En règle générale, les noms des fonctions, charges ou titres civils, publics et/ou privés, administratifs ou religieux, se composent en « bas de casse », c'est-à-dire en minuscules. Par exemple : l'archevêque, le bonze, le calife, le cardinal, le dalai-lama, le député, le maire, le directeur adjoint, le doyen, l'empereur, le ministre (mais le Premier ministre), le pape (mais le Saint-Père), le rabbin, le préfet, le président de la République, le roi des Belges

(mais le Président, le Roi, si l'on parle d'eux là où ils exercent leur autorité).

Dénominations religieuses

Toutes les appellations de Dieu prennent une (ou des) capitale(s) : Dieu ; le Très-Haut ; le Créateur ; le Saint-Esprit (ou l'Esprit saint), la Sainte Trinité, Jésus-Christ, le Christ...

Il est toléré, dans les publications religieuses (donc éventuellement dans les journaux paroissiaux), de mettre aussi des capitales aux pronoms qui représentent Dieu. « Dieu créa le monde en six jours, le septième Il se reposa. »

Les noms des ordres religieux prennent des capitales mais pas leurs membres.

Les (sous-entendu : l'ordre des) Dominicains. Un frère dominicain. Un dominicain.

Les religions et leurs adeptes ne prennent pas de capitales.

Le christianisme, le bouddhisme, les chrétiens, les musulmans, les juifs (mais les Juifs si l'on parle des membres du peuple juif).

Noms d'associations et de sociétés

Pour les associations de toutes sortes, on met une capitale seulement au premier mot de leur nom.

Le Secours catholique ; le Mouvement chrétien des retraités (MCR) ; le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) .

Quand il n'y a pas de caractère unique, pas de capitale : l'équipe d'animation pastorale, le conseil municipal, le comité d'entreprise, le conseil économique de la paroisse

Noms d'institutions

Les institutions prennent une capitale au premier mot qui compose leur appellation seulement dans le cas où elles présentent un caractère unique.

L'École normale supérieure (mais l'école normale de Toulouse), la Cour de cassation (mais la cour d'appel de Nantes), le Conseil d'Etat (mais le conseil général de Basse-Normandie), l'Église catholique romaine (mais l'église du village [l'édifice])

Noms d'événements

Les noms des grandes manifestations artistiques, commerciales, sportives ou autres, prennent une capitale à leur premier substantif (et, le cas échéant, à l'adjectif qui le précède) lorsque ce mot fait partie intégrante du nom de l'événement. Attention, en général ce n'est pas le cas lorsqu'on parle d'un congrès, d'une conférence, d'un concile, d'un colloque, d'une convention, d'un festival, d'une foire, sauf si ce mot fait partie intégrante du titre de la manifestation.

On écrira donc :

La Biennale de Lyon, les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver (en abrégé : les J.O.), les

Journées mondiales de la jeunesse (en abrégé : les JMJ), le concile Vatican II, le festival Kaléidoscope (mais le Festival de Cannes)

Les fêtes du calendrier prennent une capitale (Noël, Pâques, Ascension, Toussaint, Jour de l'An...) mais pas les périodes particulières (carême, avent).

Dénominations géographiques

Autant le dire tout de suite, il s'agit d'un vrai casse-tête car les règles y ont des exceptions. Par exemple, lorsque l'appellation commence par un terme très général comme mer, mont, golfe, c'est l'adjectif qui prend la majuscule (exemples : la mer Méditerranée, le mont Blanc, le golfe Persique, les montagnes Rocheuses) MAIS cette règle ne s'applique pas... lorsque l'usage a imposé l'inverse ! (exemples : le Bassin parisien, le Massif central...). En résumé, dans le doute, référez-vous à votre dictionnaire !

D'autant que, confusion supplémentaire, des majuscules apparaissent lorsque ces lieux servent à définir des ensembles géographiques ou administratifs. Exemples : le massif du Mont-Blanc, les îles du Cap-Vert...

Il faut noter que les surnoms de lieux géographiques prennent des capitales à tous leurs termes (hors articles) : la Ville Eternelle, la Côte d'Azur, la Ville Sainte, la Terre Sainte...

A suivre...